

3e, 5e et 6e amendements faits au bill (U) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de la Rive Sud et la Compagnie du chemin de fer du Sud de Québec", mais qu'il n'a pas acquiescé au 4e amendement en autant qu'il porterait sérieusement atteinte aux droits acquis par d'autres partis.

En conséquence le Sénat a substitué l'amendement suivant:—

"4. Dans la distribution des produits du prix de la vente des dits chemins de fer, ou de l'un ou l'autre de ces chemins de fer les créanciers respectifs de ces chemins de fer seront payés respectivement dans l'ordre de priorité qui existera suivant la loi: et toute fusion ou vente de l'un ou de l'autre des chemins de fer n'affectera ni ne préjudiciera en aucune manière aux réclamations légitimes existant contre l'un ou l'autre de ces chemins de fer avant cette fusion ou vente."

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (196) intitulé: "Acte modifiant le Code criminel, 1892", ayant été lu,

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Templeman, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

*Minuit.*

MERCREDI, 19 juillet 1905.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à la prochaine séance et que ce soit le premier article de l'ordre du jour après les troisièmes lectures.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris le débat ajourné sur la deuxième lecture du bill (170) intitulé: "Acte modifiant l'Acte de la Milice".

Après débat,

Le dit bill a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Templeman, il a été

Ordonné, que la quarante et unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Templeman, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (195) intitulé: "Acte concernant les Chemins et les réserves pour chemins dans les provinces de la Saskatchewan et d'Alberta", a été lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Templeman, il a été

Ordonné, que la quarante et unième règle soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Templeman, a proposé:

Que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et